



DATE : 13 décembre 2017

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Marielle Corboz

CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusé : M. Dominique Torche

L'assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Marielle Corboz.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 27 septembre 2017
3. Approbation du règlement relatif à la gestion des déchets (*débat libre*)
4. Budgets 2018
 - 4.1. Budget d'investissement (*débat libre*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
 - 4.1.1. Agrandissement/assainissement de la salle polyvalente
 - 4.1.2. Réfection des salles du sous-sol de la salle polyvalente
 - 4.1.3. Chemin de la Fin, mise en séparatif
 - 4.1.4. Elargissement du chemin de Vesin, équipement de la parcelle en ZIG
 - 4.1.5. Modification accès chemin Pré du Château
 - 4.1.6. Demande d'un crédit complémentaire pour le changement du chauffage de l'école de Vesin
 - 4.2. Budget de fonctionnement (*débat libre*)
 - présentation, commentaires
 - rapport de la commission financière
 - approbation
5. Informations communales
6. Divers.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE MARIELLE CORBOZ

DATE : 13 décembre 2017

Mme la Présidente Marielle Corboz salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic et ses collègues du Conseil Communal, les membres du bureau du CG, la presse ainsi que le public.

En premier lieu elle nous donne des nouvelles de M. Dominique Torche, conseiller général et scrutateur.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires, Bastian Bersier.

Elle souhaite la bienvenue à M. Guido Flammer, nouveau conseiller communal en remplacement de M. Marc Fontaine, et M. Jacques Monnard, conseiller général.

Cette séance a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 48 du 1^{er} décembre 2017, par affichage au pilier public communal et par avis sur le site internet de la commune.

Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance. Avant de démarrer cette séance, elle demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point 2.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 27 SEPTEMBRE 2017

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ce dernier ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Guido Flammer, responsable du dicastère.

M. Guido Flammer nous informe que le Conseil Communal soumet ce règlement ce soir au Conseil Général, non pas par obligation mais il a profité de mettre à jour ce règlement suite à la décision d'acheminer les déchets communaux chez RG Récupération SA à Sévaz. Il nous fait part des principales modifications :

Ce qui ne change pas :

- La taxe au poids pour les ordures ménagères reste fixée à 0.60 (maximum)
- Le maximum de la taxe de base reste fixé à Fr. 100.-
- Un compacteur dans le village de Cugy et un compacteur dans le village de Vesin
- Le tarif horaire des émoluments

Ce qui change :

- La taxe par ménage de Fr. 30.-/Fr. 60.- disparaît et est remplacée par une taxe par habitant de + de 18 ans de Fr. 49.-
- La taxe commerce et entreprise disparaît
- Le tri se fera selon les directives de RG Récupération SA à Sévaz
- Les lieux de collecte des matières valorisables

Il nous informe que depuis la transmission du règlement au CG, quelques modifications ont été apportées par le Service des communes, à savoir :

Art. 10 al. 1 : les déchets urbains ont été remplacés par « ordures ménagères »

DATE : 13 décembre 2017

Art. 10 al. 3 : après déchets valorisés on a rajouté « y compris les déchets encombrants »

Art. 13 : des recettes de la vente des matières valorisables récupérées a été biffé car la commune n'a plus de déchets valorisables du fait qu'elle va chez RG à Sévaz

Art. 19 al. 1 : La contribution maximale à la déchetterie régionale est de Fr. 50.- par habitant selon la population légale a été déplacé à l'article 24

Art. 23 al. 3 : rajout après déchets de « particuliers »

Art. 24 : nouvel article : La contribution maximale à la déchetterie régionale est de Fr. 50.- par habitant selon la population légale.

Il précise que la commune change ce règlement, non pas par obligation, mais pour une mise à jour. Nous aurions pu continuer avec l'ancien règlement qui mentionne les mêmes maximums.

Mme la Présidente Marielle Corboz rappelle que c'est un débat libre, cependant elle donne la parole à un porte-parole des trois groupes afin de donner l'avis général de chaque groupe, ensuite le débat sera ouvert à tous.

M. Bastian Bersier nous informe que le groupe « Unité communale » relève le bon accueil au changement de la récolte des déchets par la population présente à la séance d'information du mois de novembre. Ensuite le groupe « Unité communale » a accepté le règlement à l'unanimité des personnes présentes lors de sa séance.

M. Claude-Alain Mast nous informe que le groupe « Parti Socialiste » a pris connaissance du règlement des déchets dont il en ressort quelques interrogations. Ayant pas mal de questions, il propose au Conseil Communal d'y répondre directement.

Article 10 alinéa 3 : le groupe estime qu'il serait préférable de signer une convention avec la maison RG Récupération à Sévaz pour une durée maximale de 3 ans et non de 5 ans. Il pense que cette durée de 3 ans est déjà assez longue au cas où la commune déciderait de cesser cette collaboration. Certes cela nous donne une certaine garantie des coûts qui ne pourraient pas être augmentés durant ce laps de temps. Il nous a toujours été dit que nous pourrions faire marche arrière à tout moment et il pense que 5 ans c'est trop long pour un temps d'essai.

M. Alexandre Vonlanthen se permet de répondre, du fait que M. Guido Flammer est tout nouveau au Conseil Communal et qu'il n'a pas de recul sur les discussions faites auparavant. La convention qui a été proposée pour 5 ans par la société RG SA, après discussions, a été appréciée par le Conseil Communal, ceci pour s'assurer une certaine pérennité dans la gestion des déchets et aussi si on doit changer le système des déchets, ce sera un projet de longue haleine et on ne sait pas si 5 ans suffiront pour mener à bout un autre projet de déchetterie communale. Il relève également qu'il y a une petite année en arrière, M. Mast faisait d'ailleurs partie de la commission déchetterie, dans un rapport présenté au Conseil Général par la commission déchetterie, il avait été soulevé que le Conseil Communal devait négocier avec RG SA plusieurs points de la convention et notamment d'avoir une durée de convention très longue justement pour assurer la pérennité de la récupération de nos déchets.

M. Claude-Alain Mast demande si le Conseil Communal peut leur expliquer l'article 16 et que veut dire « dans les limites fixées par le Conseil général » ?

M. Vonlanthen répond que le règlement d'exécution est du ressort et de la compétence du Conseil Communal. M. Flammer a donné les montants maximaux des taxes à percevoir.

DATE : 13 décembre 2017

Dans le règlement d'exécution, le Conseil Communal ne doit pas aller au-delà des maximaux prévus dans le règlement soumis à l'approbation du Conseil Général.

Dès lors, M. Claude-Alain Mast demande pourquoi le règlement d'exécution n'est pas soumis à l'approbation du Conseil Général puisque ce dernier, selon cet article fixe les taxes et émoluments ?

M. Vonlanthen répond que c'est tout simplement la loi sur les déchets qui décide quelles attributions ont l'exécutif et le législatif.

M. Claude-Alain Mast pense qu'il serait bien de mentionner, dans cet article, l'article de loi sur les déchets qui fixe ces attributions.

M. Vonlanthen répond qu'en préambule, le règlement fait référence à la loi sur les communes et la loi sur la gestion des déchets, donc la référence y est mentionnée.

A l'article 19, alinéa 2, il est mentionné que la taxe de base annuelle est fixée par adulte dès le début de sa 18^{ème} année ; qu'en est-il d'un nouveau citoyen qui vient s'installer dans la commune, par exemple en novembre, quelle taxe va-t-il payer ?

M. Vonlanthen répond que c'est comme pour toutes les autres taxes, c'est un prorata qui est facturé.

M. Mast relève qu'il serait bien de marquer quelque chose dans cet article car rien n'est précisé à ce sujet pour les nouveaux arrivants.

M. Vonlanthen répond que l'administration des taxes est laissée à l'appréciation du Conseil Communal.

M. Mast relève que cela doit être mentionné dans le règlement puisque c'est le Conseil Général qui fixe les taxes.

Pour en venir au règlement d'exécution, plusieurs questions sont posées :

Article 4 : concernant la carte rechargeable, en lisant le Lien, il est mentionné que la carte est distribuée à chaque utilisateur contre un dépôt de Fr. 20.-, et il n'y a aucune mention de ce dépôt dans ce règlement.

M. Flammer répond que c'est la gestion de l'entreprise RG SA.

M. Mast précise que c'est la commune qui va encaisser donc cela doit être mentionné dans le règlement.

M. Vonlanthen répond qu'actuellement il n'y a pas de dépôt sur les cartes pour les compacteurs. Par contre sur les nouvelles cartes il y aura un dépôt.

M. Mast demande juste de le mentionner dans le règlement. De plus est ce qu'il y aurait possibilité d'avoir une deuxième carte avec le même compte ?

M. Bernard Grandgirard répond que deux cartes c'est deux comptes. On ne peut pas avoir plusieurs cartes sur le même compte.

Article 10 point 1 : M. Mast se souvient qu'il était très important pour le Conseil Communal que l'élimination des couches culottes soit gratuite pour toutes les familles de notre commune. Or, il constate que la commune déciderait de ne plus accorder cette gratuité mais

DATE : 13 décembre 2017

subventionnerait ces familles par le versement de Fr. 100.- pour les enfants de 0 à 3 ans. Il souhaite rafraîchir la mémoire de la majorité des membres du Conseil Communal et apprendre à l'autre partie ce que pèsent des couches culottes et ce que ça coûte pour les éliminer. Un enfant, en moyenne, utilise entre 4 et 5 couches par jour et ces couches pèsent entre 300 g et 400 g, selon le contenu bien évidemment, soit une moyenne de 1,5 kg par jour. Si on multiplie ce chiffre par 365 jours, on arrive à un total de 550 kg à Fr. 0.40, ce qui fait un total de Fr. 220.- par année en moyenne bien évidemment. Le groupe socialiste pense que Fr. 100.- n'est pas suffisant. De plus, suite à plusieurs discussions, eues en début d'année avec le responsable du dicastère d'alors, on a toujours dit que la commune continuerait à collecter ces couches et ceci gratuitement, ce pourquoi personne n'a réagi à ce moment. Il demande dès lors au Conseil Communal de revenir sur sa décision et de revoir ce montant à la hausse. D'autre part, il est mentionné que, les personnes âgées souffrant d'incontinence, toucheraient également ce montant de Fr. 100.-, ceci sur présentation d'un certificat médical. Pas plus tard qu'aujourd'hui un article est paru dans le 20 minutes sur le problème que rencontrent les communes sur le fait de verser un certain montant et plus précisément à Estavayer-le-Lac qui veut aussi verser ces Fr. 100.-. En effet, Estavayer va introduire dès janvier une taxe au poids pour ses déchets et ce ne sera pas sans pénaliser ces personnes qui sont incontinentes. Il faut noter aussi que ces personnes peuvent se sentir gênées par le fait d'annoncer leur incontinence et préfèrent se passer d'une telle subvention. Comme ce problème est présent dans toutes les communes qui ont une certaine politique sociale envers les aînés, il propose que la maison RG Récupération SA à Sévaz prenne contact avec les communes qui utiliseront leurs installations afin de plancher sur ce problème et puisse proposer une solution acceptable et le moins couteux pour tous.

Concernant le gazon, M. Flammer avait demandé que la commune continue à collecter le gazon et que celui-ci s'occuperait de son élimination. Qu'en est-il ?

M. Flammer répond que la tonte de gazon pur peut toujours être déposé chez lui comme par le passé.

M. Mast pense qu'il serait bien de mettre quelque chose dans le règlement car dans le règlement, il est prévu que le gazon doit être amené chez RG pour le prix de Fr. 0.10 le kg. Il relève également avoir lu dans le Lien, que les personnes âgées peuvent s'annoncer au bureau communal si elles n'ont aucun moyen de locomotion ou de famille et que la commune trouverait une solution. Il fait remarquer qu'il n'y a pas que des personnes âgées qui pourraient se trouver dans cette situation mais également des personnes handicapées. Quelles seraient ces solutions ?

M. Flammer répond qu'il faut dans un premier temps que ces personnes s'annoncent et ensuite la commune trouvera une solution.

M. Mast demande si cette solution sera gratuite ou payante ?

M. Vonlanthen répond qu'en ce qui concerne les personnes âgées, et cela a été clairement dit lors de la séance à la population, les personnes âgées sans mobilité et sans famille sur place viennent s'annoncer à la commune, laquelle trouvera une solution pour elles avec les employés communaux. Il y aura un point de collecte donné à Cugy et à Vesin et ce sera bien entendu sans frais. Pour une personne active ce n'est pas la même chose qu'une personne âgées ou à mobilité réduite. Après chaque cas est différent et sera traité selon le cas.

Concernant les couches culottes, certes il a été décidé de changer par rapport aux sacs transparents actuels et de donner Fr. 100.- par année et par enfant jusqu'à 3 ans ainsi que pour les personnes âgées sur présentation d'un certificat d'incontinence. Pour une personne

DATE : 13 décembre 2017

âgée, est-il plus discret de venir au bureau communal demander la subvention annuelle ou d'apporter son sac transparent rempli de couches culottes à la déchetterie communale ?

M. Mast pense qu'il y a certainement des solutions beaucoup plus discrètes que celles citées et il faut se mettre à la place de la personne âgée qui connaît tout le monde et qui est connue de tout le monde, il se peut que cette personne ait une certaine gêne à passer au bureau communal.

M. Vonlanthen répond qu'il y a un secret de fonction du personnel du bureau communal et même le Conseil Communal ne sera pas au courant des personnes bénéficiant de cette subvention par respect pour la personne. Concernant le montant pour les familles, actuellement d'évacuer les sacs transparents coûte entre Fr. 4'500.- et Fr. 5'000.-. Ayant fait le calcul avec le nombre d'enfants de 0 à 3 an dans la commune, cela nous coûtera environ Fr. 5'400.- donc pratiquement identique à ce qu'on paie aujourd'hui. Concernant la question du gazon, M. Flammer propose une solution à titre privé, la commune a un contrat avec RG SA. Si une personne veut amener son gazon chez M. Flammer c'est son choix mais c'est privé.

Pour terminer, M. Mast demande pourquoi fermer la déchetterie à l'abattoir de Cugy au 31 mars 2018 alors que l'ouverture de la déchetterie de Sévaz aux citoyens sera au 1^{er} février 2018, pourquoi rester si longtemps alors qu'il y a six mois en arrière il nous a été dit que cette déchetterie n'était plus aux normes et qu'elle était beaucoup trop petite, pourquoi la laisser ouverte ?

M. Flammer répond qu'on a laissé cette déchetterie ouverte un peu plus longtemps pour qu'il y ait un temps de transition. Le Conseil Communal a pensé qu'il pouvait faire ce geste pour les citoyens et pour que ceux-ci puissent s'adapter.

M. Mast pense qu'on aurait pu dès lors, la laisser durant six mois et faire un test sur deux à trois mois pour voir comment cela fonctionnerait.

M. Flammer répond que c'est la votation du Conseil Général, lors de la dernière séance, qui a décidé.

M. Mast remercie M. Flammer pour ses réponses et nous informe qu'à la vue de tous ces faits, le groupe « Parti socialiste » propose de refuser ce règlement ainsi que présenté et demande au Conseil Communal de revoir sa copie et de nous la proposer à l'assemblée des comptes au printemps prochain.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Mast et rappelle que ce soir nous votons le règlement de portée générale et que le règlement d'exécution est du domaine du Conseil Communal.

M. Jean-Gabriel Meylan pense qu'en ayant reçu ce règlement par email une première fois et ensuite une seconde avec modifications de certains articles, il pense qu'un renvoi de ce règlement ne met pas en péril ni la solution RG, ni le fait qu'on ait une solution durable et convenable pour le futur. Il a le sentiment et aussi le regret profond que ce règlement a été travaillé un peu à l'arrache comme le reste du travail de la commission.

M. Flammer rappelle qu'on n'est pas obligé de modifier ce règlement et qu'on peut tout-à-fait continuer avec notre règlement actuel qui est tout à fait valable.

M. Vonlanthen tient également à préciser, sur les 2 envois par email, que lorsqu'on fait un règlement, on prend un règlement type du canton qu'on travaille et envoie au Service des

DATE : 13 décembre 2017

communes. On attend son préavis et malheureusement ce dernier est arrivé après l'envoi des documents aux conseillers généraux, d'où l'envoi d'une nouvelle version par mail. Il y a eu plusieurs modifications ainsi que des contacts téléphoniques avec le Service des communes qui a changé plusieurs fois certains articles alors convenus par téléphone.

M. Jean-Gabriel Meylan précise qu'il ne dit pas que le Conseil Communal n'est pas capable de faire le règlement mais il pense qu'il faut prendre le temps de préparer le document afin de présenter quelque chose de correct et non 3 variantes de règlement modifié. Il aurait donc été plus judicieux de soumettre ce règlement au mois d'avril complet et précis.

Mme Aurélie Haenni demande, sur la convention des 5 ans, pourquoi avoir choisi 5 ans hors le fait qu'on ait pas de terrain, et demande également si le règlement ce soir venait à être refusé, est-ce que ça veut dire qu'on continuerait avec la solution actuelle jusqu'au prochain Conseil Général ?

M. Alexandre Vonlanthen répond que si le Conseil Communal a choisi 5 ans, cela aurait pu être 10 ans ou 20 ans mais il faut bien s'arrêter sur quelque chose et le but était d'avoir un moyen terme, pas un long terme ou court terme. Si on voit que cela ne fonctionne pas, il nous faut du temps pour réagir et trouver une autre solution pour la récolte de nos déchets. En ce qui concerne le règlement, s'il est refusé ce soir cela ne reporte pas l'entrée en vigueur de la déchetterie de Sévaz, le règlement actuel nous permet d'aller à Sévaz puisqu'il est basé sur la loi sur la gestion des déchets laquelle dit que le Conseil Communal peut déléguer la tâche de la gestion des déchets de sa commune.

Mme Chantal Pache, au nom du groupe « Unité communale » demande une interruption de séance afin de discuter de ce point avec son groupe.

Mme la Présidente Marielle Corboz octroie une interruption de séance de 5 minutes.

La séance reprend.

M. Vincent Grandgirard s'associe aux propos de M. Jean-Gabriel Meylan pour demander le renvoi du vote du règlement relatif à la gestion des déchets. Ce renvoi signifie que le Conseil Général demande que ce règlement soit retravaillé et soumis au vote lors de la prochaine séance du Conseil Général. Cela ne signifie pas qu'on n'entre pas en matière ou qu'on le refuse mais qu'on estime qu'en l'état le toilettage mérite d'être corrigé pour être présenté sous une formule parfaitement acceptable. Cela ne péjore également pas notre décision d'aller à la nouvelle déchetterie de Sévaz.

M. Alexandre Vonlanthen rappelle et précise que le Conseil Général n'a pas de voix ou à intervenir sur le règlement d'exécution des déchets. Dès lors, la prise en charge du gazon, couches culottes ou autres font partie du règlement d'exécution.

M. Claude-Alain Mast relève qu'il n'a pas demandé de changer ce règlement mais de réfléchir sur les points soulevés.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz soumet au vote la demande de renvoi de ce règlement à la prochaine session.

Vote :

Approbation : 18 Avis contraire : 9 Abstention : 2

Le report de ce règlement à la prochaine session est accepté par 18 voix.

DATE : 13 décembre 2017

4. BUDGETS 2018

4.1. Budget d'investissements

Mme la Présidente Marielle Corboz précise que c'est un débat libre. Elle donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable des finances.

Mme Vanessa Currat nous fait un bref rappel des bases légales du budget d'investissement :

- Les dépenses d'investissements ne peuvent être engagées que sur une décision spéciale
- Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget doit correspondre aux dépenses de l'année
- Les recettes doivent aussi y figurer

Les points clés du budget d'investissements sont : le total des nouveaux investissements pour 2018 est de Fr. 7'395'000.-.

Par rapport à la planification financière de septembre, pratiquement tous les investissements étaient indiqués, sauf :

- Augmentation du montant prévu pour l'assainissement et l'agrandissement de la salle polyvalente + 12%
- Eau : Fr. 40'000.- pour la mise en séparatif Chemin de la Fin
- Crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour le changement du chauffage de l'école de Vesin

Elle relève que les indicateurs financiers 2016 que nous avons reçus du canton à fin novembre 2017 sont très utiles pour l'élaboration du budget, malheureusement nous les recevons tardivement, à savoir en novembre 2016. D'autres éléments très importants ressortent de cette analyse du canton, à savoir :

- MNA structurelle moyenne (2012-2016) : Fr. 844'977.70
- Capacité d'emprunt théorique 2012-2016 : Fr. 14'803'295.-. On parle de capacité théorique car il s'agit d'une capacité calculée sur papier qui ne tient pas compte de certains éléments pouvant entrer en ligne de compte pour un emprunt, tel que savoir ce qu'on va gagner dans deux mois par exemple ou encore quelles charges nous allons avoir dans deux mois.
- L'accent peut être mis sur les investissements qui ont été repoussés/retardés depuis 6 ans.
- Taux d'intérêts sont encore bas
- En ce qui concerne les investissements conséquents, nous devons nous poser certaines questions, notamment que ceux-ci doivent répondre à un besoin à long terme, être bien analysés et savoir si on peut faire mieux à moindre coût.
- A noter aussi que notre taux d'impôt est à 90% de l'impôt cantonal, très élevé car nous sommes une des communes les plus chères du district de la Broye, la moyenne étant de 78,21%.
- Le poids des investissements futurs ne doit pas entièrement reposer sur les contribuables actuels.

Elle nous donne la liste des investissements soumis au vote ce soir, à savoir :

- | | |
|--|------------------|
| - Agrandissement/rénovation de la salle polyvalente | Fr. 6'005'000.-- |
| - Réfection des salles du sous-sol de la salle polyvalente | Fr. 310'000.-- |
| - Chemin de la Fin, mise en séparatif | Fr. 40'000.-- |

DATE : 13 décembre 2017

- | | |
|--|------------------|
| – Elargissement du chemin de Vesin, équipement de la parcelle en ZIG | Fr. 1'000'000.-- |
| – Modification de l'accès Chemin Pré du Château | Fr. 20'000.-- |
| – Demande d'un crédit complémentaire pour le changement du chauffage de l'école de Vesin | Fr. 20'000.-- |

Mme la Présidente rappelle que les investissements sont votés point par point après l'avis de la commission financière. On passe au point

4.1.1. Agrandissement/assainissement de la salle polyvalente

Mme la Présidente Marielle Corboz rappelle que, comme mentionné dans le message, le point 4.1.2. est lié au point 4.1.1. En cas de refus du point 4.1.1. le point 4.1.2 sera abrogé. Elle donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe qu'avant d'aborder le point 4.1.1. il souhaite, au nom de la commission de la salle polyvalente, répondre aux questions soulevées par M. Christian Molleyres, conseiller général du groupe Unis pour Cugy, lors de la séance du Conseil Général du 27 septembre 2017.

A la question « A-t-on tenu compte des besoins de la population de Cugy pour les deux prochaines décennies comme on devrait le faire avant de se lancer dans un projet de cet ampleur ? » La réponse est oui car nous savons que la commune de Cugy va dépasser les 2000 habitants dans les années à venir et c'est pourquoi nous agrandissons et rénovons notre salle polyvalente. Une aula de 550 places avec une grande scène, une cuisine performante, réaménagement de l'étage ainsi que des nouveaux locaux pour l'administration en y incorporant une agence postale.

A la question « A-t-on une vue d'ensemble de ce projet et de ses répercussions sur son environnement, places de parc, déchetterie, local du feu actuel, bureau communal, buvette du foot, sans parler du CO » ? La réponse est que le projet ne touche pas la place de parc existante mise à part l'endroit où l'on va créer la rampe pour les personnes à mobilité réduite. Des places de parc seront aménagées le long du CO. Il n'y a pas de décision prise pour le moment concernant le local de déchetterie actuel (abattoir). Le local du feu reste en place et l'accès sera amélioré avec l'élargissement de la route de Vesin. Le bureau communal actuel pourra servir de salle, reste à définir. Pas de changement concernant la buvette du foot. Les synergies avec le CO ont déjà été expliquées lors de la présentation au Conseil Général.

A la question « Demander à notre architecte d'analyser sérieusement la possibilité de détruire et de reconstruire ce bâtiment qui rappelle le a 45 ans et ne bénéficie plus d'aucune protection au point de vue des biens culturels » La réponse à la question que nous avons posée à notre architecte est que la question de la pertinence de détruire le bâtiment existant a été posée dès le début de l'étude sur la base d'un rapport sur l'état du bâtiment et tous ses composants. Ce rapport a été exposé au Conseil Général en avril 2017. Pour rappel la structure porteuse du bâtiment est en bon état et elle répond aux exigences actuelles. Le projet d'agrandissement permet également d'utiliser la salle existante par les sociétés locales pendant la construction de la nouvelle structure de la scène, soit d'août à décembre 2018. Pour une nouvelle construction, les travaux du gros œuvre, terrassement, maçonnerie, représentent environ 25% du coût du bâtiment, soit environ 20% sur l'investissement global. La commission a jugé judicieux de conserver le bâtiment existant. L'estimation des coûts d'une nouvelle construction a été donnée lors de la séance du Conseil Général du 5 juillet 2017 sur la base d'un prix au m³ provenant de construction et exigences similaires. Afin de comparer les chiffres d'une nouvelle construction avec l'agrandissement et la transformation du projet présenté, il convient de comparer le même programme des lots, la même surface et volume. L'estimation des coûts a été estimée à près de Fr. 7'600'000.-. Il convient cependant de ne pas sous-estimer ces coûts car en cas

DATE : 13 décembre 2017

d'une nouvelle construction, les surfaces de certains locaux seraient probablement augmentées.

A la question « Demander à notre architecte de proposer des variantes chiffrées pour certains aspects où on imagine pouvoir effectuer des économies comme par exemple la conservation ou non de la charpente, le remplacement des fenêtres par des baies vitrées, l'équipement de la scène, la sonorisation, la ventilation, etc... » La réponse est qu'en ce qui concerne les variantes chiffrées pour certaines économies potentielles mentionnées dans le courrier, il faut tenir compte des points suivants : comme expliqué à plusieurs reprises, il n'est pas judicieux de supprimer une charpente qui est en bon état pour la remplacer par une nouvelle dalle de près de 720 m². Cependant, pour répondre à la question, en plus de la démolition de la structure en bois, il conviendrait de mettre en place une nouvelle structure porteuse acier, béton ou bois, de près de Fr. 450.- le m² soit une plus-value conséquente en lien avec une grande surface comme notre toiture. Le remplacement des fenêtres par des baies vitrées, ne fait qu'augmenter la surface de vitrages et de ce fait le coût du bâtiment. L'équipement de scène et la sonorisation sont réduits au minimum pour l'usage par les différentes sociétés. Concernant la ventilation, le volume d'air a été prescrit par les normes SIA en relation avec le nombre de personnes. Cependant il a fallu faire des économies lors de la construction et surtout lors de l'exploitation, la commission a proposé de réduire légèrement le volume d'air. Ceci a été étudié par la commission et intégré au devis général et notifié dans le rapport technique. Depuis le début de l'étude, la commission a donné lors de chaque séance du Conseil Général, une information sur l'évolution du projet et chaque groupe était représenté au sein de cette commission. A noter que le travail s'est déroulé d'une manière sereine, constructive, et que chaque option a pu être discutée et analysée.

Il passe maintenant au point 4.1.1. Suite au crédit d'étude octroyé par le Conseil Général du 14 décembre 2016, le Conseil Communal a mandaté une commission afin de présenter un projet avec un crédit d'investissement pour l'agrandissement et l'assainissement de la grande salle et de l'administration communale. Le rapport technique et le rapport de la commission ont été transmis par e-mail le 9 novembre 2017 à chaque conseiller général. Il convient néanmoins de rappeler que le vote du point 4.1.2 est lié à ce point.

Investissement de Fr. 6'005'000.-, financé par un emprunt bancaire en 2018 de Fr. 1'000'000.-. Frais financiers au budget de fonctionnement Fr. 50'000.- composé d'un intérêt de 2% Fr. 20'000.- et d'un amortissement de 3% Fr. 30'000.-.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que l'examen du budget, par la commission financière, consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Son préavis est donné exclusivement sous l'angle financier. Ladite commission n'a aucun pouvoir décisionnel, ce rôle est de la compétence du Conseil général.

Par courrier du 16 octobre 2017, le Service des communes de l'Etat de Fribourg a rendu son rapport concernant l'analyse des comptes communaux 2012 à 2016. Sur la base des indicateurs financiers 2016, il en ressort que la capacité totale des investissements est de Fr. 14'083'295.-. La commission financière a examiné en détail le budget des investissements pour l'année 2018 qui se solde par un excédent de charges de Fr. 7'545'000.-. Ce budget comporte des postes qui constituent des reports de crédits, votés ces années précédentes, pour des investissements non réalisés d'une valeur de Fr. 150'000.- ainsi que quelques nouveaux postes pour un investissement de Fr. 7'395'000.-. Certains investissements figurant dans le plan financier 2018-2022 présenté lors du dernier Conseil Général se retrouvent dans le budget de fonctionnement étant donné que ces dépenses peuvent être couvertes en un seul exercice.

DATE : 13 décembre 2017

Concernant le point 4.1.1. de Fr. 6'005'000.- concernant l'agrandissement et l'assainissement de la salle polyvalente, un montant de CHF 105'000.- est prévu pour financer les dispositions transitoires (containers, tapis de sol, indemnités pour lotos). Nous relevons que selon l'estimation des coûts présentés, des subventions à hauteur de Fr. 89'800.- sont déjà déduites du prix du projet global de Fr. 5'900'000.-. Les chiffres présentés sont des estimations avec une marge de variation de + / - 10 %. L'investissement sera financé par un emprunt bancaire d'un montant de Fr. 1'000'000.- pour 2018 avec un amortissement de 3 % et un intérêt de 2%. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

Mme Aurélie Haenni nous informe que le groupe « Unité communale » s'est réuni la semaine dernière pour évaluer le budget d'investissement 2018. Tous les investissements ont été étudiés de manière individuelle et le groupe a accepté chaque proposition à l'unanimité des personnes présentes. Elle n'interviendra donc pas pour les autres investissements puisque le préavis est favorable à tous les investissements. Au nom du groupe elle tient à saluer le travail réalisé en amont car la documentation complémentaire fournie aux conseillers généraux a permis de répondre à toutes les interrogations soulevées.

M. Jean-Gabriel Meylan relève que c'est un objet qui est travaillé depuis plus de 5 ans et pense que c'est le moment d'investir et de réaliser ce projet. Il tient à relever la qualité du rapport fourni par la commission de la grande salle. La présentation au public a également été bien préparée et présentée.

M. Jean-Pierre Grandgirard relève que le Conseil Général de ce soir doit prendre une décision importante car le projet qui est soumis ce soir est intéressant, bien ficelé, et répond à beaucoup de nos exigences même au-delà de ce qui est nécessaire. En effet, jusqu'à aujourd'hui on nous a toujours affirmé que cet agrandissement était nécessaire principalement à cause de l'arrivée du CO dans notre commune et pour recevoir 450 élèves dans ce qui sera l'aula de cette école. Il relève avoir vu récemment qu'une aula doit pouvoir contenir la moitié du nombre d'élèves du CO, notre salle est donc actuellement suffisante pour garantir cette fonction. Nous sommes maintenant beaucoup trop avancés dans cette étude pour remettre en cause cet agrandissement mais il constate qu'il nous manque toujours des renseignements importants concernant l'étude des différents projets soumis. Il pense que nous allons donc, sans enthousiasme, voter cet important investissement en ne connaissant pas les dépenses auxquelles notre commune sera confrontée ces toutes prochaines années, des dépenses pour la plupart, qui ont déjà été votées par l'association des communes broyardes. Aussi, il demande quel sera notre participation à la construction du Home de Montagny, modifications du Home d'Estavayer-le-Lac, notre participation au CO, préciput et participation communale, et notre participation à la nouvelle STEP régionale en cours d'étude. Il demande si nous sommes certains qu'après ces dépenses importantes la capacité financière de notre commune sera encore supportable ou s'il faudra, si les intérêts par exemple augmentent, supplier une grande commune de la Broye de nous accepter à cause d'un manque de solvabilité. Il pense que nous nous sommes un peu précipités pour réaliser cet agrandissement avant la construction du CO. Il est persuadé que le chauffage à distance de cette construction ne sera pas prêt à la fin des travaux et qu'il faudra avoir recours à un chauffage de secours ce qui augmentera le coût final. En cas d'acceptation de ce crédit, il ne faudrait pas se précipiter dans cette construction et revoir le planning afin de faire coïncider ces travaux avec ceux du CO. Enfin, le crédit de Fr. 6'005'000.- est bien compté car les soumissions des entreprises devraient être inférieures à ce qui a été planifié par les architectes. C'est d'ailleurs ce qu'il constate avec la construction

DATE : 13 décembre 2017

de l'immeuble d'appartements protégés. Aussi, la réfection du sous-sol qui est prévue devrait être comprise dans ce montant.

Mme Marielle Corboz relève que le projet est certes magnifique et répond à de nombreux besoins des associations sportives et culturelles de notre village. Il lui semble cependant que les besoins de l'accueil extrascolaire de notre village ont été quelque peu oubliés. Elle souhaite avoir une réponse claire du Conseil Communal sur la question de l'AES. Actuellement l'accueil extrascolaire se trouve à la salle 2 de la salle polyvalente. Le Service de l'enfance et de la jeunesse nous a donné l'autorisation d'accueil dans cette salle pour une capacité maximale de 12 enfants. Elle a pu voir dans le dernier Lien que notre accueil se développait au point d'ouvrir une unité supplémentaire et elle s'en réjouit. Elle croit savoir que les repas de midi se déroulent à la buvette du foot en raison de la capacité maximale des enfants. Le projet d'agrandissement et d'assainissement de la salle polyvalente n'agrandit hélas pas la salle 2 pour des raisons évidentes et aucune solution n'a été trouvée concernant l'exiguïté de ce local. Elle pense que l'AES dans la salle actuelle de la salle polyvalente ne peut être que provisoire même après les travaux. Dans quelle salle le Conseil Communal voit-il l'accueil extrascolaire de notre village.

M. Jean-Denis Borgognon répond qu'il est clair que nous sommes limités avec les salles du sous-sol qui ne sont pas prévues être agrandies. Cependant, l'idée du Conseil Communal est d'étudier pour déplacer l'accueil, soit à la place de la bibliothèque ou dans les locaux de l'administration communale actuelle. Le Conseil Communal étudie le problème.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 6'005'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 1 Abstention : 3

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.1.2. Réfection des salles du sous-sol de la salle polyvalente

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Borgognon nous informe que comme indiqué au point 4.1.1, le vote du point 4.1.2 est lié au point précédent. Le Conseil Communal salue les mesures d'économies présentées par la commission et souhaite toutefois laisser le Conseil Général débattre sur le fait de rénover ou non les salles inférieures dans le même temps que les travaux globaux. L'investissement à la charge de la commune s'élève à Fr. 310'000.-, financé par un emprunt bancaire de Fr. 1'000'000.- voté au point 4.1.1.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 310'000.- pour la réfection des salles du sous-sol de la salle polyvalente. Par mesures d'économies, la commission d'étude propose de ne pas effectuer la rénovation des locaux du sous-sol de la salle polyvalente. La commission financière est d'avis, comme le Conseil Communal, qu'il faut profiter d'effectuer ces travaux lors de l'agrandissement de la salle polyvalente. Une économie non négligeable est évidente. En effet, nous pourrions éviter un deuxième chantier dans quelques années ainsi que tous les inconvénients liés à l'indisponibilité des locaux. Le financement est assuré par l'emprunt pour l'agrandissement et

DATE : 13 décembre 2017

l'assainissement de la salle polyvalente. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 310'000.- au vote financé par l'emprunt voté au point 4.1.1.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 1

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.1.3. Chemin de la Fin, mise en séparatif

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Yannick Bersier, responsable du dicastère des eaux.

M. Bersier nous informe qu'il s'agit du tronçon de la conduite depuis chez M. Claude Bersier-Bise jusque chez M. Rodolphe Grandgirard sur environ 300m (le plan nous est présenté). Actuellement ce tronçon est en unitaire. M. Claude Bersier, dans son projet de halle à machines, va effectuer une mise en séparatif de sa parcelle. Dès lors, la commune profite de compléter son PGEE en séparant les eaux sur ce bout de tronçon. Actuellement toutes les eaux de surfaces récoltées vont dans la canalisation et l'eau est pompée pour aller à la STEP. Cela représente environ 6'000 m², soit une estimation de 4'400 m³ qui n'iront plus à la STEP, donc des traitements en moins pour la STEP. L'investissement à la charge de la commune s'élève à Fr. 40'000.-, financé par les liquidités de la commune.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 40'000.- pour la mise en séparatif du Chemin de la Fin, tronçon entre la ferme de M. Claude Bersier en direction de la propriété de M. Rodolphe Grandgirard, la mise en place de 300 mètres de canalisation est nécessaire. Les avantages sont d'une part la mise en séparatif de la ferme de M. Bersier et d'autre part, environ 4'400 m³ d'eau de surface qui ne seront plus acheminés à la STEP. L'investissement est financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 40'000.- financé par les liquidités de la commune au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.1.4. Elargissement du chemin de Vesin, équipement de la parcelle en ZIG

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère des routes.

DATE : 13 décembre 2017

M. Alain Bürgy nous informe qu'avec la future construction du CO de Cugy, nous nous sommes engagés à aménager la parcelle sise en zone d'intérêt général. Il s'agit, notamment des travaux d'élargissement de la route d'accès, des collecteurs EC et EU, de l'adduction d'eau, de la conduite en attente pour le chauffage à distance et de la sortie de la place de parc des salles communales.

Investissement de Fr. 1'000'000.-, financé par un emprunt bancaire en 2018 de Fr. 500'000.-
Frais financiers au budget de fonctionnement Fr. 30'000.- composé d'un intérêt de 2% Fr. 10'000.- et d'un amortissement de 4% Fr. 20'000.-. M. Bürgy nous présente le budget estimatif de ces travaux, à savoir :

Travaux routiers	Fr. 230 000.-
Mur de soutènement, rampe d'accès et barrière	Fr. 250 000.-
Eclairage	Fr. 28 000.-
Arborisation ou mobilier urbain	Fr. 30 000.-
Travaux collecteurs	Fr. 150 000.-
Travaux d'adduction	Fr. 35 000.-
Marquage et signalisation	Fr. 20 000.-
Divers, imprévus et honoraires	<u>Fr. 182 000.-</u>
TOTAL	Fr. 925 000.-
TVA 8% arrondi	<u>Fr. 74 000.-</u>
COÛT DU PROJET ARRONDI	Fr. 1 000 000.-
	=====

M. Bürgy précise que c'est une étude et que rien n'a encore été défini ; le Conseil Communal a voulu étudier la faisabilité de la sortie de notre place de parc. Il nous montre le plan des différents projets établis mais qui doivent encore être étudiés. A noter qu'une de ces variantes prévoit l'éventuelle démolition de l'ancien abattoir. Le Conseil Communal préavise, mais encore à étudier, la variante avec la démolition de l'ancien abattoir. Avec cette solution on devrait pouvoir récupérer des places de parc qui seront perdues avec la construction de la rampe.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 1'000'000.- pour l'élargissement du chemin de Vesin, équipement de la parcelle en ZIG. La parcelle prévue pour accueillir le futur CO doit être équipée. Il s'agit notamment des travaux d'élargissement de la route d'accès, des collecteurs EC et EU, de l'adduction d'eau. Une conduite sera placée en prévision du chauffage à distance. La sortie de la place de parc sur la route de Fétigny sera aussi revue. L'investissement sera financé par un emprunt bancaire d'un montant de Fr. 500'000.- pour 2018 avec un amortissement de 4 % et un intérêt de 2%. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 1'000'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 2 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.1.5. Modification accès chemin Pré du Château

DATE : 13 décembre 2017

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable du dicastère des constructions.

M. Bernard Grandgirard nous informe qu'une correction du tracé de la route a été établie suite au projet de construction d'un petit immeuble sur la parcelle n° 85. Ce chemin doit également être prolongé en vue de la construction de l'immeuble d'appartements protégés (art.720), ainsi que du futur immeuble à construire sur l'article n°179, à noter que la route communale s'arrête à la hauteur du parking communal se trouvant en bordure de la route cantonale, le reste étant sous forme de servitude. Un nouveau verbal a été établi tenant compte de l'ensemble de ces éléments. Ce verbal a été inscrit provisoirement et sera réalisé définitivement une fois les deux bâtiments terminés. Les travaux de la route seront faits en parallèle au développement des projets de construction. La route sera reprise gratuitement et un montant a été estimé pour notamment les frais liés à la procédure et de verbal. Le montant d'investissement de Fr. 20'000.- est une estimation. Il sera financé par les liquidités de la commune.

La parole est donnée à la commission financière.

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal propose un montant de Fr. 20'000.- pour la modification accès chemin Pré du Château. En vue de plusieurs projets de constructions, notamment l'immeuble d'appartements protégés, le Conseil communal demande une correction de l'accès au Pré du Château. L'investissement est financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 20'000.- et son financement au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.1.6. Demande d'un crédit complémentaire pour le changement du chauffage de l'école de Vesin

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, responsable du dicastère des bâtiments.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que suite au crédit de Fr. 40'000.- octroyé par le Conseil Général du 14 décembre 2016, le Conseil Communal a analysé, avec l'aide d'un ingénieur spécialiste en chauffage, les moyens à notre disposition concernant le chauffage de l'école de Vesin. Notre première offre se basait sur l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur air-eau. Au vu de la consommation de mazout que nous avons actuellement pour ce bâtiment, le système de chauffage retenu n'était pas suffisant. L'offre a donc été revue et il s'avère que le montant de l'investissement passait du simple au double. Par conséquent, le Conseil Communal a décidé de changer de système de chauffage et de mettre un chauffage à pellets qui coûte environ Fr. 50'000.-. Il profiterait également d'isoler le plancher du galetas de l'école, d'où une demande de crédit supplémentaire de Fr. 20'000.- pour ces deux éléments, crédit qui sera financé par les liquidités de la commune.

La parole est donnée à la commission financière.

DATE : 13 décembre 2017

M. Gilles Zwahlen nous informe que le Conseil Communal demande un crédit complémentaire de Fr. 20'000.- pour le changement du chauffage de l'école de Vesin. Cet investissement supplémentaire comprendra aussi une isolation du plancher du galetas de l'école. L'investissement est financé par les liquidités de la commune. La commission financière donne un préavis favorable.

La parole est donnée à l'assemblée.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet l'investissement de Fr. 20'000.- au vote. Il n'y aura pas d'emprunt pour cet investissement.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Cet investissement et son financement sont acceptés.

4.2. Budget de fonctionnement

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances, pour la présentation de ce budget de fonctionnement.

Mme Vanessa Currat nous communique les bases légales du budget de fonctionnement :

- Art. 87 al. 3 de la loi sur les communes
- Le budget de fonctionnement doit être équilibré.
- Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts.
- La séparation du budget de fonctionnement et d'investissement est obligatoire.
- Le recours à l'emprunt n'est pas autorisé pour le budget de fonctionnement.
- Le budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les imputations internes.
- Le budget comprend toutes les charges liées du canton et des associations de communes.
- Le budget supporte les charges de la dette.
- Pour le montant des amortissements légaux, le conseil communal fait référence au contrôle de l'endettement reçu du Service des Communes.
- Les bénéfices prévisibles dégagés par l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et la gestion des déchets, doivent être portés en réserves ou en amortissements supplémentaires.
- Les recettes fiscales sont basées sur les données statistiques du Service cantonal des contributions et adaptées si besoin.
- Les imputations internes doivent être impérativement équilibrées.

Points clés du budget de fonctionnement:

- Budget excédentaire:
 - Total de charges : Fr. 6'030'071.-
 - Excédent de revenu prévu de : Fr. 207'251.-
 - Total des charges liées : 56.23% du total des charges (+ 2 points)
- Coût total de la dette : 9.72% des charges communales (- 1,6 point)
- Marge de manœuvre commune : 35.65% (- 0,4 point)
- **Taux de couverture, environnement, taxes causales :**
 - Approvisionnement en eau : 101.36% (94.90% en 2017)
 - Protection des eaux : 105.59% (100% en 2017)

DATE : 13 décembre 2017

- Ordures ménagères : 92.71%

Différences par rapport au budget 2017 :

- enseignement et formation	-0.36%
- aménagement, environnement	-6.56%
- intérêts et amortissements	-21.94%
- affaires sociales	+4.94%
- transports et communications	+5.51%
- santé	+3,36%
- administration	+5.24%
- culture et loisirs	-9.65%
- ordre public	+6.11%
- agriculture, forêts	0%

Recettes :

- Prudence sur impôts : augmentation de 1% seulement
- Augmentation péréquation financière: (+ 5.93% en 2017)

Elle nous donne les différentes augmentations et diminutions par rapport à l'année 2017.

Quelques chiffres sur l'évolution depuis 2014

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Population	1510	1640	1633
Impôts personnes physiques	3'416'830.80	3'058'927.25	3'701'280.-
Impôts personnes morales	172'355.30	178'254.55	184'380.-
Dette par habitant	3'031.49	2'648.10	2'386.03

Au 13 décembre 2017: 1'733 habitants

Dette par habitant: Diminution de 21,29% par rapport à 2014

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie Mme Vanessa Currat pour ces informations et donne la parole à M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière :

Conformément au mandat que nous a donné le Conseil général de notre commune, la commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2018 en date des 14 et 20 novembre derniers. Globalement, celui-ci présente un résultat positif puisqu'il se solde par un excédent de produits de Fr. 207'251.-. Nous précisons que ce rapport a été établi dans l'hypothèse que le nouveau règlement des déchets soit accepté.

En complément au message du Conseil communal, nous relevons les points suivants :

- Administration : Le budget présente un montant de Fr. 20'000.- pour la conception du nouveau site internet de notre commune. En effet, une mise à jour est nécessaire pour rendre ce site attrayant et actuel. Les frais liés à la photocopieuse sont estimés à plus de Fr. 10'800.-, sans tenir compte de l'achat de papier, papier avec BVR et d'enveloppes pour Fr. 5'500.-. Nous espérons qu'avec la future numérisation et la gestion électronique des documents (GED), ces charges diminueront fortement. Dès le 1^{er} janvier prochain, notre commune ne touchera plus de commission pour la perception de l'impôt de paroisse, soit une diminution des produits de Fr. 6'300.-. Cette tâche sera effectuée directement par la nouvelle paroisse fusionnée.

- Ordre public : Au chapitre de la police du feu, dans les charges, nous relevons une augmentation de notre participation au CSPI Les Verdières pour Fr. 9'163.20 par rapport au budget. Ces charges se justifient par des frais supplémentaires tels que révision des

DATE : 13 décembre 2017

bombonnes d'air pour les porteurs, expertise des remorques ainsi que des frais de formation pour les permis poids lourds. Par contre, les taxes d'exemption du service pompier dégagent Fr. 5'000.- d'entrées supplémentaires.

- Enseignement et formation : Les activités liées à la CLE (commission loisirs école) comme par exemple le camp de ski, la semaine récréative ou la patinoire ne figurent pas dans le budget communal ; ils seront pris en charge par la caisse de l'ancienne commission scolaire.

- Culte, culture et loisirs : Globalement, les chiffres présentés laissent apparaître une diminution des charges de Fr. 33'735.- par rapport au budget 2017. Cette différence se trouve principalement au poste « Salle et terrains de sports » avec une économie projetée de Fr. 31'382.80. Nous constatons que nous bénéficierons directement des amortissements opérés lors de l'exercice 2016 par une nette diminution des imputations internes liées aux intérêts (Fr. 14'288.-).

- Santé / - affaires sociales : Ces postes, soit 20.5 % des charges de notre budget communal, se composent principalement de charges liées. Nous relevons tout de même une augmentation par rapport au budget 2017 de 4.2 % qui représente la somme de Fr. 50'771.60.

- Transports et communication : Sous le libellé « Entretien routes, trottoirs, places de parc » un montant total de Fr. 120'000.- figure au budget. Nous relevons notamment que Fr. 80'000.- étaient prévus initialement au budget d'investissement selon le plan financier 2018 - 2022. Il s'agit de Fr. 50'000.- pour des travaux à la Grand-Rue (passage pour piétons, correction du niveau des trottoirs pour la traversée de Cugy, changement bordures) ainsi que la réfection du chemin du Botsalet à Vesin pour Fr. 30'000.-. Le Conseil communal a décidé d'imputer ces charges au budget de fonctionnement.

- Protection et aménagement de l'environnement : Au chapitre de l'eau, nous constatons que les postes « Approvisionnement en eau » et « Protection des eaux » restent équilibrés, malgré une attribution aux réserves respectives de Fr. 14'600.-.

La gestion des ordures ménagères sera modifiée dès le 1^{er} février 2018, raison pour laquelle le budget est présenté sur un calcul de onze mois avec la déchetterie de Sévaz (RG Récupération SA) et un mois avec les charges que l'on connaît actuellement.

Dès lors, dans les produits, nous relevons par rapport au budget 2017, une très forte augmentation des entrées relatives à la taxes d'utilisation (bases) pour Fr. 58'800.-. Avec ce changement de système, l'encaissement des taxes augmentera de Fr. 21'800.- à la charge des citoyens. Pour 2018, le budget prévoit une marge d'autofinancement de 92.7%.

- Finances et impôts : Comme chaque année, nous constatons que le Conseil communal joue la prudence dans l'estimation des rentrées fiscales. Globalement, le total des produits suppose une augmentation de Fr. 79'278.- alors que les charges seraient de Fr. 157'166.- inférieurs au budget précédent.

L'excédent de produits de Fr. 207'251.- pour le budget 2018 ne doit pas nous faire oublier que dans les années prochaines nous devons englober des nouveaux intérêts et amortissements dans le budget de fonctionnement dû à l'agrandissement et l'assainissement de la salle polyvalente pour près de Fr. 265'000.-.

En conclusion, sur la base de notre analyse, la CF peut déclarer que ce budget de fonctionnement est cohérent et réaliste. Elle remercie le Conseil Communal et le personnel administratif pour l'élaboration de ce budget ainsi que pour la qualité des réponses et explications obtenues. La commission financière donne un préavis favorable et propose au Conseil Général de l'approuver tel que présenté.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie le président pour son rapport.

La parole est donnée aux groupes.

M. Jean-Pierre Grandgirard relève que le budget de fonctionnement 2018 est équilibré et n'appelle pas de commentaire particulier et on peut l'accepter. Il constate avec plaisir que

DATE : 13 décembre 2017

les postes « approvisionnement en eau » et « protection des eaux » sont entièrement couverts par les taxes perçues alors que le Conseil Communal a proposé de les augmenter. Pour le poste « épuration », un montant de Fr. 11'700.- sera même versé à la réserve alors qu'on prévoit une dépense spéciale de Fr. 25'000.- pour le curage de canalisations. Il demande simplement au Conseil Général de se souvenir de ces chiffres lors de la votation sur le référendum du 4 mars 2018. D'autre part, il est cité dans la presse que le référendum coûtera Fr. 5'000.- à la commune alors que le budget prévoit un montant global de Fr. 5'250.- pour l'ensemble des votations de 2018.

Mme Aurélie Haenni nous informe que le groupe « Unité communale » a trouvé que le message explicatif était très clair et elle remercie la commune pour ce travail. Elle nous informe, qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte le budget de fonctionnement 2018. Elle relève toutefois que le groupe a été surpris par le montant des frais de photocopies et pense que le Conseil Général peut montrer l'exemple en passant au numérique dès que possible.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet le budget de fonctionnement 2018 au vote.

Vote :

Approbation : 29 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le budget de fonctionnement 2018 est accepté à l'unanimité.

Mme Currat remercie le Conseil Général ainsi que la boursière communale.

5. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe de plusieurs choses :

En premier lieu il tient à remercier le Conseil Général pour la confiance témoignée au Conseil Communal ce soir en votant ce budget historique de presque 7 mio 4. Un montant pareil de mémoire ne s'est jamais voté, c'est juste impressionnant. Ceci est rendu possible en grande partie grâce à la dernière législature qui a eu le courage d'augmenter les impôts, et aussi et surtout grâce au travail depuis une année et demie d'une équipe à l'exécutif. Un peu plus d'une année de préparation, un point culminant ce soir qui nous fait basculer dans presque 3 ans de travaux à venir. Et bien sachez que c'est avec plaisir que cette équipe va travailler au futur de notre commune.

Voilà, de futur il en est plus que jamais question dans mes infos communales. Futur proche, vu l'acceptation du budget de la grande salle, la commission d'étude pour la grande salle va changer de nom pour devenir une commission de bâtisse, et bien entendu le Conseil Communal lui donnera un nouveau cahier des charges. M. Guido Flammer fait partie de cette commission comme membre législatif du groupe Unis pour Cugy, et avec son entrée au Conseil Communal il va laisser son siège vacant. Le Conseil Communal souhaite bien évidemment le remplacer par un membre de ce groupe présent au législatif, c'est pourquoi il demande à son président de nous transmettre un nom d'ici au début janvier 2018, afin que le Conseil Communal puisse compléter cette commission. En ce qui concerne M. Guido Flammer, ce dernier a été élu dernièrement au comité du médico-social.

Futur encore, dans l'aménagement du territoire. Il y a eu plusieurs présentations du plan directeur cantonal. Il relève qu'il n'a pas vu beaucoup de conseiller généraux présents à

DATE : 13 décembre 2017

Domdidier la semaine passée... C'est un sacré pavé, mais surtout un pavé qui va dicter les 30 prochaines années du développement du canton. Il encourage fortement les conseillers généraux à aller le consulter sur internet www.fr.ch/ter, et vous pouvez nous faire part de vos remarques éventuelles d'ici à mi-janvier. A noter que cela rejoint ce que nous vivons en ce moment, beaucoup de choses deviennent régionales, ou plutôt supra communales. Ça peut paraître assez soporifique, mais il répète, c'est ce qui va dicter notre développement futur.

Technologie du futur : la fibre optique. FTTH a bien reçu des tonnes de demandes pour raccorder des bâtiments gratuitement, mais il le répète encore une fois, tant que nous n'avons pas 30% des ménages qui font un pré-abonnement à Netplus FR, il n'y aura pas de fibre à Cugy, encore moins à Vesin plus tard. Il a eu un point de situation la semaine passée, et nous étions tout juste à 15%, donc faites encore du bruit... ça sera utile déjà rien qu'au bureau communal, car actuellement c'est une misère....

Pour terminer, à vous toutes et tous ici présents, ainsi qu'à vos proches et à toute la population de Cugy il tient à souhaiter au nom du Conseil Communal, d'excellentes fêtes de fin d'année.

M. Bernard Grandgirard nous donne quelques informations sur le projet du CO. Il nous fait part que quelques informations ont été données par la presse suite à l'assemblée des délégués du CO il y a environ un mois. La phase d'avant-projet arrive à son terme. L'avant-projet en soi comprend un plan de mobilité qui sera évolutif, un programme des locaux qui a été mis à jour, une évolution de l'organisation des locaux, le choix du système de production de chaleur (chauffage à distance), un planning général des travaux et un coût estimatif. Le dossier de l'avant-projet sera remis à la commission de bâtisse en début d'année et sera validé par celle-ci. Il relève qu'en ce qui concerne la salle de sport, il n'y aura pas de troisième module dans le cadre de la construction de la deuxième étape. En effet, les besoins ont été revus et il a été plutôt privilégié une collaboration avec la commune et ses locaux existants. Dans tous les cas, toutes ces décisions et collaborations feront partie d'une convention entre la commune et le CO. Plus d'informations seront données lors d'un prochain Conseil Général en 2018.

M. Alain Bürgy nous informe qu'en 2018, il y aura deux chantiers annoncés par le Service des Ponts et Chaussées, à savoir la réfection de la route Montet-Vesin (travaux prévus fin avril – fini fin mai 2018 sauf imprévus), et la traversée du village de Cugy (travaux prévus dernière semaine de mai – fini fin juin 2018). Il y aura par conséquent quelques perturbations et il remercie d'ores et déjà les usagers et les commerçants pour leur compréhension.

M. Yannick Bersier rappelle que suite au référendum déposé contre le règlement sur l'épuration des eaux, la population sera invitée aux urnes le 4 mars 2018 et qu'à ce sujet une séance d'information sera organisée le 7 février 2018. Il profite de répondre à M. Jean-Pierre Grandgirard à sa remarque sur le budget de fonctionnement sur les réserves pour les postes eau et épuration, il rappelle que la loi cantonale de 2012 nous oblige à faire des réserves lesquelles doivent être au prorata de la valeur du réseau communal et des futurs investissements qui seront à faire dans la commune. Actuellement nous avons la chance de pouvoir investir sans emprunt mais le but est de pouvoir le faire, à l'avenir, avec le budget de fonctionnement pour ce genre de travaux, cela veut dire d'avoir des réserves pour ce genre de travaux.

Mme Vanessa Currat nous informe que depuis le début de cette législature, le Conseil Communal a décidé de revoir son portefeuille d'assurances afin d'analyser ses couvertures et ses coûts. Après une année, il a décidé de s'adjoindre les services d'un courtier en

DATE : 13 décembre 2017

assurances de la société ProConseils SA dont une partie de son activité est principalement dédiée à aider les communes à mieux gérer leurs assurances.

En deuxième, elle informe le Conseil Général que la soirée des écoles aura lieu le jeudi 21 décembre dès 18.00 h. Tous les élèves de l'école primaire chanteront depuis les classes du château, suivi d'un cortège qui se rendra dans la salle polyvalente pour une petite collation.

6. DIVERS

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole aux conseillers généraux.

M. Jean-Gabriel Meylan relève que dans le cadre des différentes commissions et des personnes qui rapportent aux groupes, il vient à chaque fois la remarque que certaines informations sont manquantes. Il demande dans quelle mesure le conseiller général a le secret de fonction et dans quelle mesure cette réalité est vraie ou pas vraie. Il demande à la présidente du Conseil Général et au bureau de se renseigner sur ce qui peut être dit ou pas dit au sein des groupes.

D'autre part, par rapport au CO, dans le procès-verbal du mois de décembre 2016 énormément de questions ont été déposées dans le cadre de ce procès-verbal par les différents groupes, et une année après aucune réponse n'a été donnée à ce sujet. Il pense qu'il serait judicieux d'avoir une réponse lors de la prochaine séance du CG.

M. Claude-Alain Mast remercie le Conseil Communal pour les heures d'ouverture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année.

M. Jacques Monnard nous informe que l'activité citoyenne « Un geste pour ma forêt » va être reconduite en 2018, activité à laquelle s'associe FriTime. Elle aura lieu le samedi 24 mars 2018 et il demande à la commune si elle est toujours partante pour son soutien comme à l'habituel.

M. Vonlanthen répond que la commune est toujours partante pour ce genre d'activité.

Avant de clore l'assemblée, Mme la Présidente Marielle Corboz tient à remercier la commission de la salle polyvalente pour son travail et souhaite bonne suite à la commission de bâtisse.

Elle invite les conseillers généraux à venir chercher leurs vacances auprès de la secrétaire ceci dès la fin de cette séance et souhaite un joyeux anniversaire à M. Bernard Grandgirard, conseiller communal.

Pour terminer elle nous informe que la prochaine séance du Conseil Général aura lieu le 2 mai 2018 et souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

Marielle Corboz

La Secrétaire :

Sylvia Bersier